

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion de Conseil du 08/12/2007 à 8H45

SALLE JULES DELORME À TANCROU

Extrait du Compte-rendu

Étaient présents :

Bernard BEAUFILS, Bernard BOURGEOIS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Françoise COULET, Claudine COURTIAL, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Jacques DUSSIEU, Marina DUWER, Pierre EELBODE, Francis ELU, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Catherine GARNIER, Jacques GARNIER, Gérard GAUTHIER, Bruno GAUTIER, Michèle GLOAGUEN, Claude HERPSONT, Michel MARTEAUX, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Daniel NICOLAS, Pierre PAPELARD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Bruno PRZYBYL, Jean-Claude RANZONI, Francis RENAULT, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR, Christian TRONCHE et Etienne WEHREL.

Absents et ayant donné pouvoir :

Charles-Auguste BENOIST à Catherine GARNIER, Gilles DUROUCHOUX à Marina DUWER, Aline DUWER à François COSSUT, Christine JAVERI à Jacques DUSSIEU, Jean-Pierre LABOURDETTE à Francis ELU, Joëlle LOVERA à Jean-Philippe PRUDHOMME, Denis MAHOUDEAU à Claude COURTIER, Robert PICAUD à Pierre EELBODE et Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI.

Absents :

Micheline BENOIT, Nathalie BURGHELLE, Patrick CHAMBARD, Joëlle DARQUIN, Claude GUICHARD, Achille HOURDE, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Olivier MAPPELLI, Roland MAUCHE, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, et Daniel PINSON.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. COFFINET, C. DIEUMEGARD, M. DUCHESNE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET, A. VALLIN et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 36 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. C. COURTIER remercie les délégués présents et propose d'élire M. CHEVRIER comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER donne la parole à M. TRONCHE. Celui-ci, est heureux d'accueillir, au nom de son Conseil municipal, le Conseil communautaire à Tancrou et souhaite à tous une bonne réunion de travail.

M. C. COURTIER le remercie puis salue la présence de Mme DUCROT et de M. ROLLAND. Il présente M. PRZYBYL nouvellement élu Délégué communautaire par le Conseil municipal de Crouy-sur-Ourcq, en remplacement de Thierry GALLON, et invite A. VALLIN, nouveau collaborateur du Pays de l'Ourcq, technicien Eau et Assainissement, à se lever.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 29 septembre 2007.

M. C. COURTIER fait part d'une remarque de M. CARDONA :

M. RENAULT apparaît dans la liste des absents alors qu'il était présent.

Il invite ses collègues à faire part d'autres éventuelles remarques. En l'absence d'autre remarque, il invite le Conseil à adopter ce compte-rendu, compte tenu de la seule remarque évoquée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI

➤ **Projet de zone d'activités des Effaneaux : point**

M. RIGAULT fait un point sur l'avancée de ce dossier à rebondissement dont il ne voit pas le bout. Il cite l'exemple du dossier de la DRIRE, déposé en janvier, et qui n'a pas encore été validé. Il remarque que s'agissant de l'alimentation en eau potable de la zone, les choses ont avancé. Il précise que les chiffrages ont été refaits par la D.D.A.F. et le maître d'oeuvre. Il fait un point sur la consultation lancée en vue de la réalisation de ces travaux et de ses résultats.

M. C. COURTIER rappelle que les trois communes territorialement concernées se sont engagées à reverser la T.L.E., ce qui financera ces travaux.

M. RIGAULT remarque que les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau sont liées au bouclage qui sera réalisé par la suite et non à la réalisation même de la zone.

M. ELU ne voit aucun inconvénient sur l'exposé. Il est partisan de la zone mais n'est pas d'accord pour que les 57 ha soient consacrés à la logistique. Sur le problème de l'eau et du giratoire, il dit que ce sont des questions techniques. Il dit que l'absence de réponse de la DRIRE est l'annonce de difficultés parce qu'il s'agit de logistique.

M. C. COURTIER rappelle que la promesse de vente porte sur l'ensemble de la zone.

M. ELU dit le problème des 63 ha qui ne sont pas inscrits au Schéma Directeur d'Ile de France : les documents de la Région et de l'Etat présentent un très gros bémol sur les 63 ha, car la zone n'est pas desservie en multi-modal. Il dit qu'il est d'accord sur les solutions présentées pour l'eau.

M. RIGAULT rappelle qu'il y a eu neuf réunions du Comité de Pilotage du projet, en Sous-Préfecture, depuis un an et demi et se félicite du travail fait dans ce cadre avec les services de la D.D.A.F., de la D.D.E., des Routes du Département, les autres services de l'Etat et du Département. Il regrette que la DRIRE ait fait refaire deux fois le dossier pour des problèmes de forme et rend compte de la réunion qu'il a eue avec le Directeur de la DRIRE qui a reconnu l'intérêt que présente le projet pour le territoire.

M. ELU n'est pas du même avis sur la DRIRE. Il dit qu'il y a derrière cette non-réponse, une volonté politique.

M. RIGAULT dit que pour lui, ils n'ont pas fait leur travail. S'agissant du S.D.R.I.F., il remarque qu'il n'est pas encore applicable et que le Commissaire enquêteur a confirmé que dans la configuration actuelle on peut aller jusqu'à 75 ha. M. RIGAULT ajoute qu'il est certain que quand la zone de 57 ha fonctionnera, elle sera un moteur économique intéressant pour rechercher d'autres façons d'utiliser le terrain. Il rappelle que le Pays Fertois avait dit qu'il ne souhaitait pas que cela lui coûte un sou et que le projet actuel remplit cette condition tout en étant un centre économique important, moteur pour la suite, avec une réserve foncière acquise au coût de la terre agricole.

M. ELU dit que s'il y a un problème avec la DRIRE, ce n'est pas pour rien. Il indique qu'il a demandé que sur les 57 ha, moins de 20 soient consacrés à la logistique. Il dit les conséquences de ce projet en termes de traversée de villages sur la D401.

M. C. COURTIER précise que le point de vue de M. ELU a été bien compris.

M. BEAUFILS remarque que le Directeur de la DRIRE leur a dit, après avoir visité le site, qu'il ne connaissait pas, ne pas comprendre que cette zone n'existât pas depuis dix ans car c'était la seule zone du Département éloignée de tout habitat. Il dit que le Directeur de la DRIRE a même, à quatre reprises, présenté ses excuses pour ne pas avoir compris l'enjeu du projet.

M. ELU dit que cette zone aurait dû être faite il y a 20 ans.

M. RIGAULT remarque, en ce qui le concerne, qu'il dispose du dossier depuis 6 ans. Il ajoute que le résultat actuel est fonction de la conjoncture économique du moment et que compte tenu du schéma de logistique en Seine-et-Marne, les camions empruntent dès que possible les voies rapides et qu'avec ou sans les Effaneaux, il y aura des camions, notamment compte tenu des projets de développement sur Château-Thierry.

M. C. COURTIER propose, avant le départ de M. RIGAULT, d'aborder le point relatif à l'avenant n°1 à la Convention avec le Pays Fertois en vue de la desserte A.E.P. de la zone d'activités des Effaneaux.

➤ **Convention avec le Pays Fertois en vue de la desserte A.E.P. de la zone d'activités des Effaneaux : avenant n°1 autorisation donnée au Président à signer ledit avenant**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil que par convention signée le 12 janvier 2007, le Pays de l'Ourcq a délégué au Pays Fertois la maîtrise d'ouvrage pour l'alimentation en eau potable de la zone des Effaneaux. Il présente aujourd'hui l'opportunité d'un avenant n°1 à cette convention, compte tenu des modifications intervenues dans ce projet.

Il indique alors que l'avenant n°1 prend acte d'une actualisation des dates et des montants de travaux et apporte quelques modifications compte tenu de l'état d'avancement du projet. Il parcourt rapidement ce projet d'avenant et invite le Conseil à l'autoriser à le signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. RIGAULT informe le Conseil qu'après une procédure de consultation, l'entreprise Eiffage a été retenue pour la réalisation des deux lots (canalisations et château d'eau) et que cette entreprise devrait réaliser du bon travail.

M. C. COURTIER remercie à nouveau M. RIGAULT pour sa présentation et le travail qu'il réalise sur ce dossier. M. RIGAULT quitte la séance en souhaitant à tous une bonne continuation.